

Cfdt SF3C Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives 94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41 Courriel: <u>94@cfdtsf3c.org</u> Web: cfdtsf3c.org

DSCC 94:

LA SÉCABILITE, C'EST 48 H MAX ET PAS PLUS DE 30 JOURS* PAR AN!

*(25 jours en 2017 à partir du 1^{er} mars)

La CFDT veille au grain, et ne cesse d'alerter la direction départementale, à travers ses militants présents dans tous les bureaux dès qu'elle estime qu'un établissement ne respecte pas le cadre de la sécabilité.

POUR RAPPEL, L'ACCORD SIGNÉ PAR LA CFDT EST TRÈS CLAIR ET CATÉGORIQUE :

Article 2.4:

- ♣ Toutes les autres formes de sécabilité (programmées/ saisonnières, complémentaires/inopinées) ne dépasseront pas un maximum de 30 jours/an/agent.
- LA SÉCABILITÉ EST STRICTEMENT LIMITÉE ET NE DÉPASSERA PAS 48H CONSÉCUTIVES (2 JOURS DE TRAVAIL CONSÉCUTIFS) PAR AGENT, SUR LA SÉCABILITÉ COMPLÉMENTAIRE/INOPINÉE SI LES RECHERCHES DE REMPLACEMENT INTERNES ET EXTERNES SONT NULLES »





<u>INFO</u>: Même Sud PTT, qui ne cessent de critiquer les signataires de cet accord, tentent de se servir de celui ci pour valoriser leur démarche...

CONSEIL CFDT

Nous invitons chaque agent à :

- Tenir à jour 1 calendrier en notant les jours de sécabilités inopinées (25 jours/an) à partir du 1^{er} mars.
- Alerter la CFDT, dès qu'il y a plus de 48h de sécabilités inopinées sur votre équipe ou établissement.

LA CFDT NE LÂCHERA RIEN ET NE CESSERA DE DÉFENDRE LES CONDITIONSDE TRAVAIL DES POSTIER-ERES DU 94!